



THIPS
Innovons
en Santé

eurasanté
Entreprendre et Réussir



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 27 mars 2018

Ouverture de l'appel à candidatures des Trophées des Hauts-de-France pour l'Innovation des Professionnels de Santé

Qui mieux que les professionnels de santé pour imaginer les innovations santé de demain ?

Le 19 mars 2018, la 6^{ème} édition des Trophées des Hauts-de-France pour l'Innovation des Professionnels de Santé (THIPS - ex « *Concours des Professionnels de Santé des Hauts-de-France* ») s'est ouverte. Les meilleures solutions permettant d'améliorer le quotidien des patients et/ou aidants professionnels ou familiaux seront distinguées et bénéficieront d'un accompagnement, pour en faire de véritables projets d'innovation.

Grâce à THIPS, Eurasanté révèle et accompagne depuis 2013 les professionnels de santé aux solutions innovantes permettant d'améliorer leurs conditions de travail et/ou la prise en charge des patients. Cette initiative distingue chaque année des innovations de produit, de service ou encore d'organisation répondant aux besoins détectés sur le terrain et au quotidien par des professionnels de santé de tous horizons. Les lauréats sont récompensés par un accompagnement d'Eurasanté et/ou de ses partenaires permettant de développer et de concrétiser leurs idées.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les Trophées des Hauts-de-France pour l'Innovation des Professionnels de Santé sont ouverts à l'ensemble des professionnels établis en Région :



Les salariés d'établissements de soins :

Tous les salariés d'un établissement de soins sont éligibles (professions médicales et paramédicales, personnels administratifs et techniques, métiers supports...).



Les professionnels de santé libéraux :

Médecins de ville et spécialistes, métiers paramédicaux, pompiers professionnels de santé, ambulanciers, sages-femmes...



Les internes et étudiants des professions de santé

Étudiant en médecine, soins infirmiers, dentaire, pharmacie, kinésithérapie, sage-femme...

ORGANISÉ PAR

FINANCÉ PAR

EN PARTENARIAT AVEC



COMMENT CANDIDATER ?

Les professionnels de santé peuvent candidater en soumettant leur projet avant le 20 juin 2018.
Dossier de candidature et règlement du concours disponibles sur le site : thips-eurasante.fr.

 www.thips-eurasante.fr

 /THIPSinnovonsensante

 #THIPS2018

CONTACT PRESSE :

Julia PLAIA

Chargée de Communication et d'Animation

jplaia@eurasante.com

03 28 55 50 18

ORGANISÉ PAR

FINANCÉ PAR

EN PARTENARIAT AVEC

